

Demande de Mastercard Business Card de la Banque Migros



Prière d'utiliser des caractères d'imprimerie. Toutes les informations sont obligatoires.

Lors de la première commande, la demande de base pour la base de l'entreprise doit être déposée en même temps.

Choix de la carte

Veillez opter pour une carte (Or/Argent). Une demande séparée est nécessaire par type de carte et monnaie.

Mastercard Business Card Argent en CHF

Cotisation annuelle*:
100 CHF

* À partir de la 2e carte au sein de l'entreprise, la moitié de la cotisation annuelle est facturée.

3'000 CHF

ou
 000 CHF
(limite maximale 10'000 CHF)

Retrait d'espèces au distributeur avec code NIP possible: oui non

Mastercard Business Card Or en CHF

Cotisation annuelle**:
170 CHF

** À partir de la 2e carte au sein de l'entreprise, avec la même monnaie, la moitié de la cotisation annuelle est facturée.

10'000 CHF

ou
 000 CHF
(limite minimale 10 000 CHF)

Retrait d'espèces au distributeur avec code NIP possible: oui non

Limite mensuelle de la carte

Données relatives à la société

Important: la carte ainsi que le code NIP sont envoyés à l'adresse de l'entreprise.

Entreprise
Rue/n°
N° de compte de carte 1 1 0

(pour une base d'entreprise existante, veuillez indiquer le numéro de compte de façon visible sur les factures mensuelles)

NPA/localité
Pays

Données personnelles

(Demandeur/demandeuse de Business Card)

Madame Monsieur Titre

Prénom

Nom

Date de naissance JJ MM AAAA

Nationalité

Fonction Collaborateur/collaboratrice Autre

E-mail
(nécessaire pour la connexion eXpense)

Identification

Référence interne à l'entreprise, p. ex. centre de coûts, numéro personnel. Impression sur décompte (max. 10 caractères, espaces compris, majuscules seulement, sans trémas/accents)

Adresse privée

Rue/n°

NPA/localité

Pays

Le nom du collaborateur / de la collaboratrice doit apparaître ainsi sur la carte:

Estampage de la carte (prénom et nom):

(max. 21 caractères, espaces compris, majuscules uniquement, sans trémas/accents)

(2e ligne d'estampage, le cas échéant nom / raison sociale, max. 21 caractères, espaces compris, majuscules uniquement, sans trémas/accents)

Langue de correspondance D F I

Type de décompte

(Décompte groupé avec affichage individuel)

Toutes les transactions par carte sont facturées mensuellement et sont mentionnées en détail sur la facture. Le décompte de la carte est envoyé à l'entreprise. Afin que vous puissiez également, en tant que titulaire de la carte, avoir un aperçu de vos dépenses, vous pouvez vous faire envoyer un justificatif chaque mois.

Important: si un justificatif est souhaité, celui-ci est déclenché pour toutes et tous les titulaires du même type de carte.

Justificatif mensuel avec transactions individuelles souhaité non oui, à l'adresse suivante:

Entreprise
Prénom
Nom

Service
Rue/n°
NPA/localité

Règlement des décomptes de cartes

La société requérante et le demandeur / la demandeuse certifient par la présente que les décomptes de cartes sont payés avec des fonds de l'entreprise à partir d'un compte ouvert au nom de celle-ci.

Prestations d'assurance

Avec votre carte de crédit, vous bénéficiez d'assurances utiles sans frais supplémentaires. Avec la conclusion du contrat de carte, **Viseca Payment Services SA**, en tant que preneuse d'assurance, propose simultanément des prestations d'assurance aux client(e)s de l'émettrice de la carte, la **Banque Migros SA** (la «banque»). Pour le traitement des assurances liées à une carte, vos données sont également transmises à la banque et aux assureurs.

Toutes les questions et demandes sont traitées par la banque sur mandat de Viseca Payment Services SA. Vous trouverez un aperçu et les conditions générales d'assurance (CGA) sur banquemigros.ch/buscard-assurances

Extrait des CG et des conditions d'utilisation

Déclaration du / de la soussigné(e)

Le/la soussigné(e) prend acte du fait que la Banque Migros SA (la «banque») a le droit de refuser cette demande de carte sans indiquer de motif. Par la présente, le/la soussigné(e) **confirme** l'exactitude des indications ci-dessus et **autorise** la banque, aux fins de vérification des indications fournies, de traitement de la demande, d'établissement des cartes et de traitement du contrat, à demander des renseignements à des tiers, en particulier à la centrale d'informations de crédit (ZEK), aux autorités (p. ex. offices des poursuites et des impôts, contrôles des habitants), aux sociétés de renseignements économiques, à l'employeur ou à d'autres organismes d'information et de renseignements prévus par la loi ou appropriés et, en cas de blocage de la carte, d'arriérés de paiement qualifiés ou d'utilisation abusive de la carte et de faits similaires, à informer la ZEK de même que les services compétents dans les cas prévus par la loi. Dans ce contexte, le/la soussigné(e) **libère** les services susmentionnés du secret bancaire, commercial ou de fonction.

La banque est responsable du traitement des données personnelles dans le cadre de la demande de carte. Par la présente, le/la soussigné(e) a pris connaissance que, dans le cadre d'une externalisation, ses données peuvent être transmises à des tiers en Suisse et à l'étranger pour la production et le traitement des cartes de crédit, et autorise la banque à transmettre ces données. Par la présente, le/la soussigné(e) autorise ces tiers à traiter ses données pour la vérification, l'établissement et le traitement des cartes et à faire appel à d'autres tiers dans ce contexte. Le/la soussigné(e) autorise la banque à mettre à la disposition de ces tiers les données nécessaires à l'accomplissement scrupuleux des tâches confiées et à les transmettre également dans la zone de l'UE ou de l'EEE (et, dans de rares cas, dans le monde entier). La transmission de données a lieu uniquement si les destinataires s'engagent à préserver la confidentialité ou à garantir une protection adéquate des données et à imposer en outre ces obligations aux éventuels autres partenaires contractuels. Vous trouverez de plus amples informations sur la protection des données et sur vos droits dans la déclaration générale de la banque sur la protection des données (banquemigros.ch/informations-legales).

En signant la carte et/ou en l'utilisant, le/la soussigné(e) renonce à compenser par imputation ses engagements envers la banque et/ou tout acquéreur des créances et droits de la banque, même si les créances des soussigné(e)s à l'égard de la banque et/ou de l'acquéreur éventuel devaient être irrécouvrables du fait de l'incapacité de paiement ou de l'insolvabilité.

En signant la carte et/ou en utilisant celle-ci, le/la soussigné(e) certifie avoir lu, compris et accepté les **Conditions générales de la banque («CG»)** et les **dispositions de la banque relatives à l'utilisation des Business Cards («conditions d'utilisation»)**, et avoir pris connaissance de la déclaration générale de la banque sur la protection des données. Le/la soussigné(e) **reçoit les conditions d'utilisation complètes avec la carte. Celles-ci, ainsi que les frais actuels liés à l'utilisation de la carte ou à la relation contractuelle, peuvent être consultés sur banquemigros.ch. Le présent contrat est soumis au droit suisse.** Pour les client(e)s dont le domicile ou le siège social est en Suisse, le for ainsi que le lieu d'exécution et de poursuite sont déterminés en fonction des prescriptions légales. Pour les client(e)s dont le domicile ou le siège social est à l'étranger, le for ainsi que le lieu d'exécution et de poursuite se situent dans la localité où se trouve notre succursale gérant la relation d'affaires.

Renonciation aux rémunérations de tiers (Conditions d'utilisation, ch. 5.4)

En tant qu'émettrice, la banque perçoit de la part de tiers les rémunérations suivantes pour l'émission de la carte et les opérations effectuées avec celle-ci:

Pour les transactions par carte, la banque perçoit de l'acquéreuse (société qui conclut des contrats avec des organismes d'acceptation de cartes de crédit comme moyen de paiement) une **commission d'interchange**. Cette commission d'interchange est destinée à couvrir les frais courants de la banque, notamment les frais de traitement des transactions. Le montant de la commission d'interchange correspond à un montant fixe et/ou à un pourcentage du montant de la transaction, qui dépend de différents facteurs: bien ou service payé, mode de traitement de la transaction, pays d'utilisation de la carte, etc. La commission d'interchange peut changer à tout moment. La commission d'interchange actuelle peut être consultée auprès de la banque en tout temps. Actuellement, elle se situe entre 0% et 0,45% en Suisse et entre 0,80% et 2,00% à l'étranger.

Si la commission d'interchange («rémunérations») est soumise à une obligation légale de remise vis-à-vis de la société ou du / de la titulaire, ceux-ci consentent à ce que la banque accepte les rémunérations et les conserve dans leur intégralité. La société et le/la titulaire renoncent, en faveur de la banque, à tout droit de restitution de ces rémunérations. Dans ce contexte, la société et le/la titulaire ont conscience qu'il ne peut être exclu que ces rémunérations puissent donner lieu à des conflits d'intérêts dans des cas individuels.

Signature du demandeur / de la demandeuse et signatures et cachet de la société

Lieu/date	
Signature du collaborateur demandeur / de la collaboratrice demandeuse	Cachet de la société
Lieu/date	Lieu/date
Signature valable de l'entreprise (si nécessaire collectivement)	Signature valable de l'entreprise (si nécessaire collectivement)
Nom/prénom en caractères d'imprimerie	Nom/prénom en caractères d'imprimerie

Pour la Banque Migros (ne pas remplir)			
ID client 2 84010 40 2	<input type="checkbox"/> Preferred Partner (saisir impérativement l'ID client le cas échéant)	Date _____	
IID demande 8401	IID GSS 8401	Cotisation annuelle par défaut 01 Alternative: 1re année _____	Années suivantes _____
Catégorie client par défaut BHK	ID LSV EMB01	N° de réf. _____	
Nom/lieu, banque/intermédiaire _____	Cachet / signatures valables		
Personne de contact _____ Tél. _____			
<input type="checkbox"/> Contrôle effectué selon CDB <input type="checkbox"/> PEP			

Joindre une copie d'une pièce d'identité officielle du collaborateur demandeur / de la collaboratrice demandeuse et des signataires:

- Ressortissant(e)s suisses: passeport, carte d'identité, permis de conduire

- Ressortissant(e)s étrangers/étrangères: livret pour étrangers

Sur ces copies de documents d'identification, la photo, la signature, le lieu d'émission et la date d'émission doivent être visibles/lisibles.

À envoyer à: Banque Migros SA, case postale, 8010 Zurich